

L'organisme de bassin versant (OBV)

Un outil pour contrer les cyanobactéries

GILLES W. PILON

Le 6 juillet, presque tous les riverains du lac Saint-Amour répondaient à la convocation de la municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs à une soirée d'information concernant la prolifération des cyanobactéries. Monsieur Jean-François René, directeur général de la municipalité, accompagné de la plupart des membres du conseil municipal, résumait les événements survenus depuis le 8 juin au sujet des algues bleu-vert. Mais les explications sur les tests effectués et sur la mise en garde publiée par la Direction de santé publique ne satisfaisaient pas tout le monde.

Les riverains voulaient être rassurés sur les risques pour la santé et renseignés sur les actions à entreprendre immédiatement pour enrayer la prolifération des algues bleu-vert.

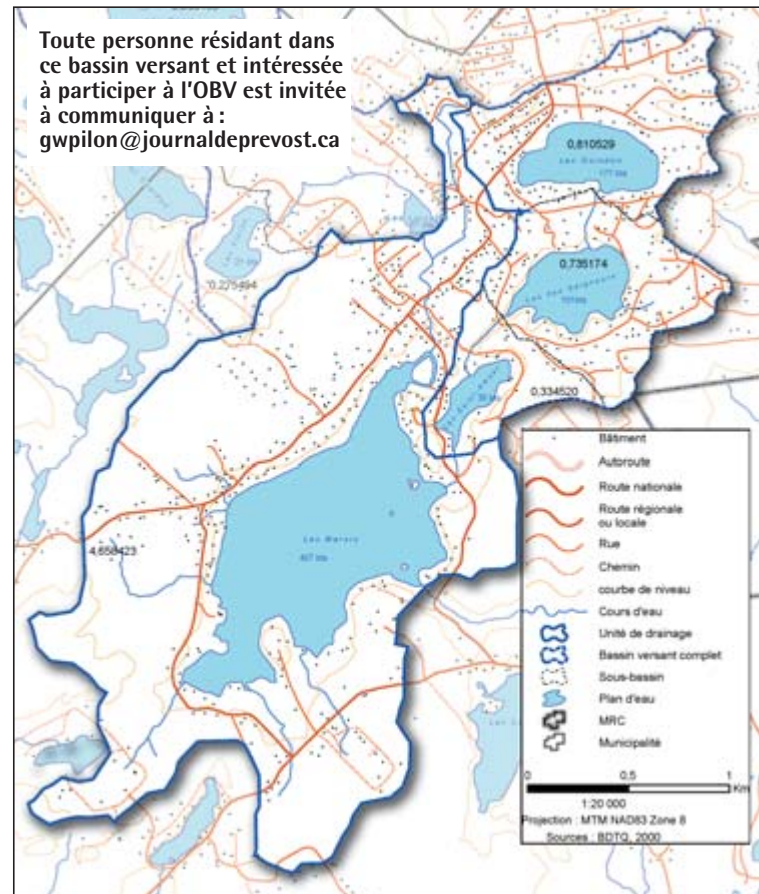
Malheureusement, à la déception de plusieurs, les solutions magiques n'existent pas, pis encore, la remise en état de notre lac pourrait prendre quelques années. Suite à quelques explications, les riverains ont com-

pris qu'une combinaison de facteurs de toutes provenances sont à l'origine de ce fléau. Mais chose certaine, le phosphore est la nourriture des algues bleu-vert et par conséquent, le contrôle de la croissance des algues passe par la diminution ou l'élimination de l'apport en phosphore.

Éliminer le phosphore

Les experts affirment que l'élimination du phosphore à sa source est possible en adoptant les mesures suivantes :

- Ne pas épandre d'engrais, surtout dans la bande riveraine, car tous les engrais contiennent du phosphore;
- Ne pas tondre le gazon dans la bande riveraine permettra aux racines des plantes qui pousseront naturellement d'empêcher le phosphore de se rendre au lac;
- N'utiliser que du savon sans phosphate, surtout pour le lave-vaisselle;
- Renaturaliser les rives dénudées en plantant des arbustes appropriés qui, en plus de retenir le phosphore, contribueront à réduire la température de l'eau;



- Vérifier la conformité des installations sanitaires et corriger, s'il y a lieu, les installations défectueuses.

Les responsables de la municipalité insistent pour demander aux citoyens leur entière collaboration dans l'application de ces mesures, car la plupart de ces actions ne peuvent venir que des riverains. En retour, la municipalité s'engage à leur fournir du support technique, à réaliser des études sur le vieillissement des lacs et à poursuivre ses programmes d'analyse d'eau et d'inspection des installations sanitaires.

L'organisme de bassin versant

Cependant, les riverains ne sont pas les seuls responsables de ce

gâchis. En effet tous ceux qui résident ou travaillent dans un bassin versant créent un impact sur la ressource eau et sur le lac qui la reçoit.

Les riverains du lac-Saint-Amour et la municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs ont donc appuyé la mise sur pied d'un OBV, qui aura pour mission de regrouper et de mobiliser les intervenants du territoire de ce bassin versant, afin d'établir et de réaliser, en concertation, des plans d'action visant à améliorer la qualité de l'eau sur ce territoire, en suivant une approche de développement durable.

Ensemble, nous vaincrons les cyanobactéries.

Qu'est-ce qu'un bassin versant ?

Un bassin versant, c'est comme une cuvette ou un entonnoir dont le fond est un lac. En effet, chaque goutte d'eau qui tombe sur le sol se dirige vers un cours d'eau, un plan d'eau, une zone humide ou une nappe phréatique. Le bassin versant correspond au territoire qui alimente à la fois les eaux de surface et les eaux souterraines. Chaque élément du réseau hydrographique, aussi petit ou aussi grand soit-il, a son bassin versant.

Le bassin versant du lac Saint-Amour et du lac Marois formerait une entité de gestion qui regrouperait environ 50% des résidences de Sainte-Anne-des-Lacs et couvrirait le tiers de son territoire. Ce bassin versant fait également partie d'un ensemble plus

grand, le bassin versant de la rivière du Nord.

Qu'est-ce qu'un organisme de bassin versant (OBV) ?

Selon la notion de gestion intégrée de l'eau par bassin versant, la lutte contre la prolifération des algues bleu-vert d'un lac devient la responsabilité de tous ceux qui cohabitent dans son bassin versant, soit les citoyens, tant riverains que non-

riverains, les commerçants, ainsi que la municipalité. Chacun a un rôle important à y jouer.

C'est une façon concertée de gérer les activités qui se déroulent dans un bassin versant et qui ont un lien avec les usages de l'eau. Ces usages sont, par exemple, la vie aquatique ou les activités récréotouristiques. Ce type de gestion recherche l'harmonie avec la nature, puisqu'elle s'appuie sur l'idée que l'eau est le système de circulation de la Terre, comme le sang l'est pour l'être humain. Elle vise à protéger et à restaurer la ressource eau, les écosystèmes et leurs usages, pour le bien-être des citoyens d'aujourd'hui et de plusieurs générations à venir.



EXCAVATION
C.VIAU & FILS

- FOSSÉ
- TRANCHÉ POUR HAIE
- PONCEAU
- DRAIN FRANÇAIS
- TERRASSEMENT
- ENTRÉE D'EAU
- DÉNEIGEMENT AVEC SOUFFLEUR

APPELEZ NOUS POUR VOS TRAVAUX
(450) 224-2577

LES ENTREPRISES DOMÉNIK SIGOUIN

RÉSIDENTIEL & COMMERCIAL
Excavation • Construction de routes
Égoûts et aqueduc • Installation septique
Déneigement • Location machinerie lourde

C.P. 665, Prévost, Qc J0R 1T0
Tél.: 450 602-2304 • 450 820-2304
R.B.Q.:8333-4698-22

Benoît Guérin
Avocat

(450) 431-5061
télé.: (450) 431-5206

60, rue de Martigny Ouest
Saint-Jérôme
(Qué.) J7Y-2E9
bguerin@qc.aira.com

Paquette et associés
Arpenteur-géomètre
Arpenteur des Terres du Canada

Pierre Paquette, a.g. Denis Beaulieu, a.g.
2906, boul. Curé-Labelle à Prévost

télé.: 450 224-2991 450 224-2979
ppaquette@paquetteag.ca Saint-Jérôme 450 431-6231
Blainville, Prévost, Saint-Eustache, Saint-Jérôme

Pour vendre ou acheter: appelez-nous !

Guyène LOMINY
514 776-7193
Agent immobilier affilié

Seulement **4%** De commission

Proprio Direct
L'agent qui vend.

2% si vous trouvez l'acheteur (Assistance de l'agent incluse)

Martin NOLET
514 913-8999
Agent immobilier affilié